

*Code criminel*

Comme l'ont déclaré le député de New Westminster et le député de Calgary-Nord, le fait est que ce bill est sans doute le meilleur exemple de ce genre de situation. Tout d'abord, une partie du bill concerne les armes à feu. Puis, nous avons la surveillance électronique. Puis le bill prévoit des modifications à la loi sur les délinquants dangereux. Il traite ensuite de la détention et de la libération des détenus. Enfin, il modifie la loi sur les prisons et les maisons de correction.

C'est là un ensemble très impressionnant de lois pénales. Un député peut être tout à fait d'accord avec une partie du bill et tout à fait contre une autre partie de cette mesure proposée par le gouvernement. Il peut être d'accord avec une chose et en désaccord avec une autre. Chaque partie de cette mesure peut être valable ou non, mais quand le député est obligé de prendre position, il va peut-être voter pour, même si son point de vue est totalement différent. Il doit alors se justifier. En fait, c'est tout le processus législatif qui doit se justifier. Le rôle du Parlement est de plus en plus difficile à comprendre et on pourrait même douter de son utilité. Certaines personnes contestent parfois l'utilité du Parlement, et c'est ce genre de chose qui y contribue. C'est pourquoi il s'agit là d'une mesure regrettable quant à sa forme—je parlerai de son fond dans un instant—et également pour ce qui est du processus législatif.

Il est certain que les armes à feu ont joué un rôle dans un grand nombre de crimes et d'accidents. Il est aussi certain que le Parlement a le droit d'intervenir à cet égard. On a demandé si le bill ne créait pas deux catégories de propriétaires d'armes à feu, ceux qui ont maintenant une arme et ceux qui en obtiendront une plus tard. Le comité devra certainement examiner le bien-fondé de ce concept.

Le gouvernement espère, j'en suis certain, que, grâce à ce bill, les armes à feu en la possession de particuliers finiront par disparaître avec le temps, par exemple, d'ici à 20 ans. J'aimerais bien que le ministre nous dise si c'est le cas quand il mettra fin au débat. J'aimerais savoir s'il pense que les armes à feu actuelles disparaîtront graduellement et que les nouvelles ne pourront être achetées que par les détenteurs de permis. Si c'est le principe dont s'inspire le bill, j'aimerais certainement que le gouvernement l'explique au comité.

Dans le nouveau bill, le gouvernement supprime un certain nombre de choses qui déplaçaient à certains Canadiens bien intentionnés. J'ai reçu des tas de lettres à propos du dernier bill et je recevrai peut-être beaucoup de courrier à propos du bill à l'étude. Cependant, il y a une différence fondamentale entre l'ancien bill et le nouveau quant aux catégories de personnes auxquelles la mesure s'appliquera.

Ceux qui pensaient que le gouvernement devait prendre fermement position sur le contrôle des armes à feu considèrent le bill comme une capitulation. J'imagine qu'un grand nombre de ceux qui n'étaient pas d'accord avec l'attitude adoptée par le gouvernement la dernière fois et qui trouvaient la mesure trop rigoureuse trouveront le bill sensiblement modifié.

Une autre partie du bill qui me préoccupe à titre de citoyen d'une société libre est celle qui concerne la surveillance électronique. Ces dispositions confèrent des pouvoirs tellement accrus à l'État, comme le prouve, par exemple, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la surveillance électronique, que cela m'inquiète à titre de citoyen et d'avocat.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

• (1750)

Pour l'instant, le gouvernement a beau vouloir faire appliquer les dispositions concernant la surveillance électronique, il n'a pas réussi à nous prouver que le ministre de la Justice chargé de modérer l'attitude du gouvernement à l'égard des questions légales et juridiques aurait raison de nous demander de renoncer de plus en plus à nos droits civils, à notre liberté individuelle et à ce que nous considérons depuis bien des années comme faisant partie de la loi.

Si on pouvait me faire la preuve que la justice et l'autorité policière s'exercent dans une société décadente, où la seule façon de préserver la loi, l'ordre et la justice serait de renforcer les pouvoirs déjà considérables du Code criminel comme l'a proposé le Procureur général, je serais alors disposé à dire que la situation est grave et que les autorités policières ont besoin de ces nouveaux pouvoirs. L'idée d'avoir recours à des moyens électroniques, sans préavis, pour espionner quelqu'un à partir d'un simple soupçon, me paraît répugnante et je pense qu'elle répugne à quiconque réfléchit à la présente mesure.

Selon moi, il incombe au gouvernement, que ce soit au cours de ce débat alors que nous discutons du principe du bill ou à l'étape du comité, de prouver que la situation actuelle au Canada se dégrade sans cesse, que le travail de la police est entravé par les dispositions actuelles, et que les pouvoirs conférés à la police ne sont pas suffisants. Je pense qu'avec l'appui des statistiques insérées dans le rapport soumis au Gouverneur en conseil traitant de la surveillance électronique et des nouvelles dispositions proposées et que le député de Calgary-Nord a commentées, on constate exactement le contraire, que les pouvoirs actuels sont suffisants, que le policier bien formé et bien au fait de la loi dispose d'un pouvoir qu'il n'a jamais eu et dont la limite n'a jamais été atteinte. A moins qu'on me prouve le contraire, à moins que l'on me démontre que la justice ne pourra jouer son rôle, que la police et les pouvoirs de l'État seront inopérants et que l'intérêt général sera en danger, le gouvernement du Canada ne devrait pas demander au Parlement d'accorder plus de pouvoirs à la police.

Il est important que nous étudions à fond et dans un esprit de justice ce qui nous est demandé. Le débat sur le bill C-83 a été obscurci par les violentes réactions du public concernant la réglementation des armes, que celle-ci soit justifiée ou non, mais nous ne devrions pas permettre que cette capitulation, si l'on peut dire—appelez cela comme vous voudrez—concernant la réglementation des armes nous permette de souffler à la Chambre et de nous faire croire que tout est bien, qu'enfin le gouvernement s'inspire des désirs du peuple et que le bill n'a plus qu'à être adopté, et nous, à dormir sur nos deux oreilles, car après tout, ceci ne nous touche guère. En fait, cela nous touche, et même de très près. A bien réfléchir, je crois que lorsque les Canadiens étudieront ce bill et verront l'utilisation de nouveaux moyens de surveillance électronique, leur usage de plus en plus généralisé, la suppression des avis et le pouvoir de plus en plus étendu accordé à la police, ils commenceront à poser des questions au gouvernement. Or, le devoir du gouvernement est de nous expliquer ce qui le pousse à demander au Parlement de tels pouvoirs.